

N°2025-21

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Jeudi 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de Monsieur Pascal CHARMOT, Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 10 octobre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice :	13
Nombre de votants :	9

Nombre d'administrateurs présent(s) : 8

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOUVIER Ghislaine, BRUYERE Renée, CHARMOT Pascal, DANIEL Marie-Hélène, DUPONT Christel, JANNIN Pierrick

Nombre d'administrateurs absent(s) avec pouvoir : 1 (BEAL Roselyne donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline)

Nombre d'administrateurs absent(s) sans pouvoir : 4 (DU VERGER Laurence, WIATR Miriam, DE LAVISON BERNARD Corine, HACHANI Yohann)

Le secrétariat a été assuré par : M. Hacène ALLEG, Directeur général des services

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 19 juin 2025

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-23 ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Considérant que ce projet a été adressé aux administrateurs le 10 octobre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les administrateurs à formuler leurs observations ;

Le Conseil d'Administration :

- 1) **ADOpte** après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du jeudi 19 juin 2025 ;

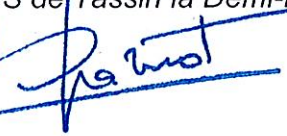
Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 16 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **30 OCT. 2025**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **30 OCT. 2025**

Pascal CHARMOT
Président du CCAS de Tassin la Demi-Lune



Hacène ALLEG
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 19 JUIN 2025

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Ghislaine BOUVIER,
Mme Renée BRUYERE, M. Pascal CHARMOT, Mme Christel DUPONT,
Mme Corinne DE LAVISON BERNARD, M. Pierrick JANNIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Roselyne BEAL, M. Jacques BLANCHIN, Mme Marie-
Hélène DANIEL, Mme Laurence DU VERGER, Mme Miriam WIATR.

INVITÉES :

Mme Géraldine BOURGOIN, Mme Linda TOUKAL.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'information Bilan d'activité Petite Enfance Année 2024	3
2. Rapport d'information – Bilan d'activité 2024 & Tendances 2025 – Résidence Autonomie Beauséjour	20
3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 22 avril 2025	8
4. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget C.C.A.S.....	8
5. Approbation du compte administratif 2024 – budget C.C.A.S.....	8
6. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe EHPA Beauséjour.....	10
7. Approbation du compte administratif 2024 – budget annexe EHPA Beauséjour.....	11
8. Décision modificative n°1 – Budget C.C.A.S	13
9. Décision modificative n°1 – Budget annexe EHPA Beauséjour	14
10. Recours aux contrats d'apprentissage - Bilan actualisé et perspectives pour 2025-2026.....	15
11. Gratification des stages au sein du CCAS - actualisation des modalités et dispositions.....	16
12. Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)	17
13. Avenant à la convention de location de la Résidence Beauséjour avec le bailleur ALLIADE HABITAT	18

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Pascal CHARMOT.

M. CHARMOT procède à l'appel.

1. Rapport d'information Bilan d'activité Petite Enfance Année 2024

(Problème Audio.)

Mme BOURGOIN.- [...] Nous les avons modifiées pour augmenter la fréquentation de Clair de Lune, puisque la superficie des dortoirs ne permettait pas de faire de l'accueil en surnombre. Ce point avait été soulevé par la Métropole, c'est la raison pour laquelle, nous avons voulu modifier cela.

Nous avons également fait des demandes de subventions pour moderniser nos crèches. Nous avons pu changer la pompe à chaleur à Garde de Lune et l'interphone. Cette année, nous pourrons faire l'isolation thermique de la crèche Clair de Lune et nous continuerons, l'année prochaine, à moderniser une structure en faisant des travaux à Garde de Lune pour changer la salle de changes, parce qu'il n'y en a qu'une et, de plus, elle n'est pas ouverte directement sur les salles de vie, ce qui n'est absolument pas réglementaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Petite modification : non pas qu'il ne l'est pas, mais peut-être qu'il ne l'est plus, parce que je ne pense pas que l'on ait fait auparavant des choses hors réglementation.

Mme BOURGOIN.- Oui, vous avez raison, la réglementation a évolué. La métropole nous demande de la mettre en conformité.

La crèche Garde de Lune a écrit son projet pédagogique, et il y a toujours ce partenariat avec Halppy Care, le médecin de Halppy Care est notre médecin de crèche. Un très gros travail est fait sur le repérage des troubles des enfants, et il y a la réalisation des protocoles médicaux et d'urgence.

Nous avons aussi une directrice de crèche, qui est puéricultrice, Sophie RAMAGE, qui est aussi référente Santé Accueil inclusif et qui accompagne les équipes pour les protocoles médicaux et les situations d'urgence.

Il y a beaucoup de projets, d'activités, de sorties, de partenariats, et d'activités communes avec les parents. Nous essayons au maximum de développer la place des familles dans nos structures, les familles en sont ravies, car cela permet de nouer la relation de confiance avec elles et d'améliorer la qualité d'accueil de nos structures.

Au total, à Clair de Lune, à Garde de Lune, mais aussi dans nos deux structures qui sont en délégation de service public, gérées par Alfa3a, nous avons accueilli 281 familles.

Nous accueillons très peu d'enfants en situation de handicap, nous avons déjà fait ce constat, il demeure, et quelques familles monoparentales.

Nous accompagnons les familles en recherche d'emploi pour les aider à trouver un emploi, et nous soutenons les familles au niveau de la parentalité.

Sur 281 familles, 57 bénéficient d'un tarif horaire inférieur à 1 €, ce qui signifie que nous faisons aussi de la mixité sociale à Tassin la Demi-Lune.

➤ **Les relais petite enfance**

Pour rappel, ils ont pour mission d'accompagner les assistantes maternelles dans leur professionnalisation et accompagnent aussi les familles dans leur rôle d'employeur.

Le nombre d'assistantes maternelles est constant, ce qui est plutôt rassurant, mais pas uniquement, car la moyenne d'âge est assez élevée. Malheureusement, ce métier ne se renouvelle pas, c'est pourquoi la CAF fait évoluer les relais petite enfance vers des missions de guichet unique, mais comme nous sommes visionnaires à Tassin la Demi-Lune, nous avons déjà organisé le Tassin Info Familles de cette manière, nous répondons donc déjà à la nouvelle réglementation.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit du service public Petite Enfance que la loi a décidé de mettre en place.

Mme BOURGOIN.- J'en parlerai tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me suis posé la question : y a-t-il eu un effet Covid en 2020 ?

Mme BOURGOIN.- Oui, il y a eu un effet Covid.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, cela se stabilise, si c'était le rejet de la profession, cela aurait encore pu chuter. Leur nombre a baissé, de 94 à 80, soit 14 assistantes maternelles en moins, à raison de trois enfants, cela fait tout de suite du nombre, cela peut représenter 40 berceaux, cela a donc du poids, mais je me suis demandé s'il n'y avait pas un effet, comme ailleurs, de Covid.

Mme BOURGOIN.- Oui, des assistantes maternelles ont décidé d'arrêter leur activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Celles qui étaient les plus chevronnées, les plus engagées sont restées.

Mme BOURGOIN.- Tout à fait, mais elles accueillent plus d'enfants qu'avant. En fait, le nombre d'enfants accueillis est le même depuis 2019, parce que les assistantes ont augmenté le nombre d'enfants gardés.

M. ALLEG.- Il y a un enjeu sur le vieillissement, parce qu'il y a moins de vocations.

Mme BOURGOIN.- C'est un vrai enjeu national, puisqu'il n'y a pas de renouvellement de ce métier.

M. LE PRÉSIDENT.- Les 60 ans et plus sont à 11 %, il va falloir trouver des remplaçants.

Mme BOURGOIN.- Il y en a quand même, nous avons des assistantes maternelles qui arrivent.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec les 55 à 59 ans, cela fait un tiers. Cela représente un enjeu. Il faudra en parler avec la Métropole et la CAF pour envisager une stratégie.

Mme BOURGOIN.- Le 3 juillet, nous avons un CoPil avec la CAF.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sans doute pareil ailleurs.

Mme BOURGOIN.- De plus en plus d'assistantes maternelles adhèrent aux relais, surtout à celui du Pont d'Alaï qui a ouvert au moment du Covid. Sur 73 assistantes maternelles, 70 ont au moins sollicité une fois l'un des relais, ce qui est énorme, cela veut dire que les relais jouent vraiment leur rôle d'accompagnement d'assistantes maternelles.

Les temps forts des relais sont :

- ☞ la semaine nationale d'assistante maternelle : beaucoup d'activités et d'événements sont proposés aux assistantes maternelles ;
- ☞ les portes ouvertes ;
- ☞ la réunion de rentrée pour présenter le fonctionnement et les évolutions ;
- ☞ des fêtes ;
- ☞ des AsMa *dating*, nous en avons organisé deux cette année. Ces événements permettent aux assistantes maternelles, qui ont encore des places vacantes, et les familles ayant eu un refus de la part de la commission d'admission, de se rencontrer. C'est semblable à un *speed dating*, ils sont organisés à la maison des familles, les assistantes maternelles et les familles peuvent ainsi avoir un premier contact et de signer un contrat si cela *matche*.

➤ **Les actions professionnelles :**

Le CCAS finance de nombreux intervenants et ateliers. Nous faisons des séances d'analyse de la pratique pour les assistantes maternelles, nous les formons, nous leur proposons de la sophrologie pour gérer le stress.

Il y a un partenariat avec la crèche du relais d'Alaï, puisque le RPE d'Alaï se trouve dans les mêmes locaux.

➤ La Petite Gare

Elle bat des records, vous pouvez voir la fréquentation 2024 (*en rouge*). Plus le temps passe et plus la Petite Gare est reconnue par les Tassilunois, mais pas uniquement, car beaucoup de familles hors de Tassin la Demi-Lune fréquentent ce lieu. Nous sommes ravis.

Elle est ouverte chaque mardi et vendredi matin, hors vacances scolaires, et nous accompagnons sur l'année 107 enfants différents, ce qui est bien.

➤ Les perspectives 2025

L'année est déjà bien avancée.

Nous souhaitons continuer à promouvoir la place des familles dans nos établissements. Les relais ouvrent leurs portes aux familles, pas uniquement aux assistantes maternelles, mais également aux familles et aux enfants qu'elles gardent.

Nous souhaitons pérenniser les partenariats avec les écoles, car c'est intéressant, mais aussi avec les partenaires sociaux, la PMI, les associations pour accompagner au mieux les familles fragilisées.

Les travaux d'aménagement dont je vous parlais sont en cours.

Nous projetons de construire des actions « 1 000 premiers jours » à la Maison des familles, portées par notre directrice Sophie RAMAGE, qui est puéricultrice et a validé un diplôme universitaire sur les 1 000 premiers jours. Nous la félicitons et nous remercions la collectivité, parce qu'elle a financé sa formation : pendant un an, elle est partie deux jours par mois à Lille pour se former. Pour son mémoire, elle a envoyé un questionnaire à toutes les familles accueillies à Tassin la Demi-Lune, elle a obtenu 70 retours à ce questionnaire, ce qui est conséquent. Elle a ainsi pu définir les besoins des familles et surtout ceux après la naissance du bébé, le retour à la maison n'est pas toujours facile. Autant la famille est bien entourée pendant la grossesse, mais après le retour à la maison, ce n'est pas forcément facile.

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons déjà cet axe de soutien à la parentalité à la Maison des familles, mais nous pourrions le renforcer grâce à notre Directrice de Garde de Lune, elle pourrait proposer des ateliers, des actions. C'est la perspective.

Mme BOURGOIN.- Exactement, d'autant plus que le centre social de l'Orangerie n'a plus de structure petite enfance cela renforce ce besoin au niveau du service petite enfance.

M. LE PRÉSIDENT.- Avec, de fait, une vision large de politique publique municipale, et pas uniquement celle d'un établissement qui préconise des actions.

Mme TOUKAL.- En sachant que les « 1 000 premiers jours », c'est vraiment une demande politique, il y a une volonté de former de plus en plus de professionnels sur ces thématiques, car c'est un enjeu national.

➤ **Le service public Petite enfance**

Depuis janvier 2025, la commune est identifiée autorité organisatrice de la petite enfance avec quatre compétences :

1. Informer et accompagner les futurs parents et parents ayant des enfants de moins de trois ans dans leur choix de mode d'accueil, ce que nous faisons déjà très bien ;
2. Recenser les besoins quantitatifs et qualitatifs des familles et de l'offre existante sur le territoire : c'est une nouvelle compétence ;
3. Au vu de ce recensement, nous devons élaborer un schéma pluriannuel de maintien de développement des modes d'accueil et, Monsieur le Maire, vous aurez l'avis décisionnaire sur les demandes de création et d'extension des structures privées. Je trouve très bien que vous puissiez donner un avis décisionnaire sur ces demandes, parce que le nombre de structures privées a fortement augmenté à Tassin la Demi-Lune ces dernières années ;
4. Soutenir la qualité d'accueil *via* la montée en compétences des professionnels et la cohésion des communautés éducatives : la collectivité doit s'assurer que la qualité d'accueil dans les structures petite enfance est bonne. L'observatoire petite enfance, que j'anime plusieurs fois par an, y contribue. Des actions devront être mises en place pour s'assurer de cette qualité d'accueil.

J'ai essayé de faire court, mais je suis désolée, je sais que j'ai été un peu longue.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela va aller.

M. ALLEG.- Une année intense, des projets menés tous à leur terme. Bravo !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, beaucoup Géraldine.

Nous allons poursuivre avec les points à l'ordre du jour qui nécessite le quorum, celui-ci est atteint avec la présence des sept membres élus.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du mardi 22 avril 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des observations ou des remarques ? Non.

Je vous propose de le mettre aux voix.

Le compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons maintenant à quelques points comptables qui sont dans le calendrier de la vie de la collectivité : comptes de gestion et comptes administratifs.

(Mme BOURGOIN quitte la séance.)

4. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Le compte de gestion, c'est simple, c'est la comptabilité du Trésorier qui a fait le même travail que nous, mais vu de chez lui, avec sa comptabilité qui est bien sûr celle de la commune, mais nous devons attester et voter son compte de gestion.

Ce compte de gestion fait apparaître, pour le CCAS, des sommes en résultat de l'exercice en négatif pour l'investissement et en positif pour le fonctionnement, le solde des deux s'établit à 4 673,03 €.

Nous verrons ensuite que nous avons le même chiffre, parce que l'important est que nous soyons raccord avec la comptabilité du Trésorier. C'est le cas.

Y a-t-il des questions sur ce document ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix.

Le compte de gestion 2024 du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Approbation du compte administratif 2024 – budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit là de notre gestion, de notre comptabilité. C'est la présentation de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire la façon dont nous avons traduit le budget prévisionnel en budget effectif, en dépenses, au cours de la gestion de l'année 2024.

Le premier tableau vous indique le résultat de l'exercice 2024 : 4 673,03 €, soit le même montant que celui du comptable du Trésor public.

Pour chaque compte administratif, nous n'avons pas seulement le résultat de l'année en cours, nous faisons également une clôture du résultat général de l'année en cours, mais de ce qu'il restait à faire de l'année passée, et des excédents produits dans l'exercice antérieur. Nous mettons tout ensemble et nous faisons ce que nous appelons le résultat de clôture, il y a le résultat d'exercice et il y a le résultat de clôture.

En général, le résultat de clôture est un peu différent. En l'espèce, le résultat de clôture 2024, qui comprend les reports, c'est-à-dire les dépenses inscrites mais non effectuées au cours de l'année 2023 et donc reportées sur l'année 2024, et les restes à réaliser, c'est-à-dire des rentrées d'argent ou des dépenses à faire dans l'année 2024, s'élève à + 409 965 €.

Au cours de l'exercice, nous avons eu un impact sur les dépenses de fonctionnement d'environ 147 k€, essentiellement dû aux mesures salariales décidées, entre autres, par l'État et que nous appliquons par parallélisme, ce qui a engendré des hausses financières telles que l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice.

Les dépenses de personnel constituent toujours la part la plus importante des dépenses du CCAS : 72,5 %. Elles s'élèvent à environ 2,3 M€, contre 2,1 M€ l'année précédente, mais pour la raison que je viens d'évoquer, à savoir des augmentations salariales, des revalorisations indiciaires que nous avons appliquées.

Les charges à caractère général, qui correspondent au fonctionnement courant et quotidien des services, s'élèvent à 700 k€, c'est assez stable, mais leur montant devrait augmenter en 2025 du fait de l'ouverture du Pôle des Petits Maraîchers. Cette ouverture entraînera des recettes et des dépenses, puisque c'est un site d'exploitation particulier.

Enfin, il y a quelques autres charges de gestion dites courantes qui viennent d'être évoquées dans le tableau du bilan de la politique petite enfance : chèques familles, petite enfance et bien vieillir, ainsi que quelques subventions d'équilibre versées à la résidence Beauséjour. Ces charges s'élèvent à 172 k€ environ, elles sont à peu près stables par rapport à l'année dernière, puisque nous étions à 195 k€, il y en a donc un peu moins.

Les recettes s'élèvent à 3 M€ :

- ☞ 1 M€ de recettes externes : CAF, droits d'admission en crèche payés par les familles, redevances payées par les exploitants qui utilisent nos locaux ;
- ☞ 2 M€ de la subvention de la Ville versée au CCAS.

Elles sont donc réparties en 1/3 externe et 2/3 interne. C'est ainsi que se présentent les recettes du CCAS.

J'espère avoir été synthétique pour vous présenter le compte administratif 2024. Avez-vous des questions ou des observations ?

(Il n'y en a pas.)

Je vais devoir sortir pour le vote, Renée-Rose va prendre la présidence pendant quelques minutes pour recueillir l'expression du vote de l'assemblée, car vous allez évaluer ma gestion, je ne peux être juge et partie, je vais donc quitter la salle.

(Avant de quitter la salle, M. CHARMOT cède la présidence à Mme BRUYÈRE.)

Mme BRUYÈRE.- Nous passons au vote.

Le compte administratif 2024 du CCAS est adopté à l'unanimité des membres présents.

(M. CHARMOT réintègre la séance et en reprend la présidence.)

M. LE PRÉSIDENT.- Quel est le vote ?

Mme BRUYÈRE.- Le compte administratif 2024 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

6. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe EHPA Beauséjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte de gestion est la comptabilité du Trésorier, le résultat d'exercice fait apparaître :

- ☞ un excédent de 5 080,22 € en investissement ;
- ☞ un léger excédent de 2 521,29 € en fonctionnement ;

Soit un total de 7 601,51 €.

Y a-t-il des questions ? Non, nous faisons confiance au Trésorier.

Mme BRUYÈRE. - Pour les repas, il y a des personnes qui viennent de l'extérieur, il y a également la gym gratuite, je suis étonnée.

M. ALLEG. - On évoquera peut-être ce sujet avec le compte administratif. Ce point est celui de la conformité des comptes.

M. LE PRÉSIDENT. - Le Trésorier est responsable sur ses propres deniers, il vaut mieux s'assurer que sa comptabilité et la nôtre sont

raccord, sinon il aurait des soucis. En général, il nous demande d'abord de vérifier si nous ne nous sommes pas trompés.

Je mets ce compte de gestion aux voix.

Le compte de gestion 2024 de l'EHPA Beauséjour est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Approbation du compte administratif 2024 – budget annexe EHPA Beauséjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Dans la synthèse, nous retrouvons :

- ☞ le résultat de l'exercice 2024 : + 7601,51 € ; nous sommes conformes avec la comptabilité, nous sommes en accord avec le trésorier ;
- ☞ le résultat global de clôture : nous y ajoutons les reports de 2023 et les restes à réaliser, nous mettons tout à jour, et nous faisons une photo *finish* qui devient la photo de la comptabilité de Beauséjour. Nous repartons sur un chiffre précis qui est celui de 102 272,89 €.

S'agissant du fonctionnement, nous avons une hausse d'un peu plus de 100 k€ du prix de l'énergie, cette hausse nous a impactés, nous avons eu plus de dépenses de fonctionnement, nous sommes passés de 770 k€ à 833 k€, des choses ont pu baisser mais nous avons été fortement impactés par l'augmentation du coût de l'énergie, avec pour autant un nouveau contrat négocié par notre relais qu'est le syndicat intercommunal SIGERLY. Il négocie tous les contrats pour nous, parce que nous le ferions sans doute moins bien, en tout cas avec moins de puissance en tant qu'interlocuteur, en tant que tout petit établissement, nous ne ferions pas le poids dans la négociation. Malheureusement, le marché est tendu et inflationniste.

En revanche, nous constatons une maîtrise de la masse salariale.

Il y a eu une renégociation du montant du loyer versé à Alliade dans le cadre d'un avenant conclu en 2023, mais qui a produit ses effets en 2024.

Le taux d'occupation est toujours un sujet important pour nous, il nous permet de maintenir environ 700 k€ de recettes versées par les résidents.

La subvention d'équilibre versée par le CCAS à la résidence Beauséjour s'élève à 66 k€. La Ville verse au CCAS, qui reverse à la résidence Beauséjour.

Tel est l'essentiel du compte administratif de la résidence de Beauséjour.

Y a-t-il des questions ou des observations, si ce n'est celle que vous évoquiez, Madame ?

Mme BRUYÈRE. - Je suis toujours étonnée que des activités telles que la gym, par exemple, soient gratuites.

(Propos inaudibles.)

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas compris.

Mme TOUKAL. - Beaucoup d'animations font partie d'un forfait autonomie financée par la Métropole qui met en place des activités ouvertes aux résidants et aux extérieurs, pour lesquelles il n'est pas demandé pas de participation financière, car elles sont complètement prises en charge par le financeur, à savoir la Métropole.

(Propos inaudibles.)

Mme BRUYÈRE. - C'est gênant pour toutes les personnes qui veulent s'inscrire. C'est incroyable.

Mme TOUKAL. - Nous arrivons encore à réguler, il y a des activités qui sont plus ou moins fréquentées.

M. LE PRÉSIDENT. - La gymnastique a beaucoup du succès.

Mme TOUKAL. - Oui, il y a des activités qui sont un peu phares, mais il y en a d'autres sur lesquelles on pourrait se repositionner, peut-être en faire moins.

(Propos inaudibles.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci pour ces explications. Il y a un financement complémentaire de la Métropole qui le fait dans le cadre d'une politique métropolitaine d'aide et d'appui aux structures telles que la nôtre, ce qui nous permet de mettre des actions en place sans avoir besoin de les financer par les recettes ou par les résidants. De toute façon, la Métropole prélève des impôts sur les résidants. Si elle a de l'argent, c'est qu'elle l'a pris quelque part, cela a donc déjà été payé, mais c'est bien que cela revienne sur le territoire.

Je laisse ma place à Mme BRUYÈRE.

(Avant de quitter la salle, M. CHARMOT cède la présidence à Mme BRUYÈRE.)

Mme BRUYÈRE. - Nous passons au vote.

Le compte administratif 2024 de l'EHPA Beauséjour est adopté à l'unanimité des membres présents.

(M. CHARMOT réintègre la séance et en reprend la présidence.)

M. LE PRÉSIDENT. - Quel est l'avis ?

Mme BRUYÈRE. - Le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. - Dans la foulée, nous avons quelques écritures comptables à faire, puisque des moyens financiers en sont ressortis.

8. Décision modificative n°1 – Budget C.C.A.S

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - L'excédent de fonctionnement est inscrit en recettes de fonctionnement, et l'excédent d'investissement est repris en recettes d'investissement. Ces écritures sont obligatoires, réglementaires.

Dans un second temps, les restes à réaliser de l'exercice 2024, pour 7 743 €, sont reportés sur 2025, à la section d'investissement.

Avec l'excédent de fonctionnement, la reprise du résultat permet de réajuster certains budgets et d'inscrire 100 k€ aux chapitres 011 (personnel) et 65 (charges de gestion courante) dans une logique d'anticipation et de prudence au regard du budget contraint de la résidence autonomie Beauséjour nécessitant le versement d'une subvention d'équilibre du CCAS.

Autrement dit, en attendant la fin de l'exercice 2025, nous mettons de l'argent sur des postes dont nous savons qu'ils peuvent éventuellement bouger. Par sécurité, nous affectons l'excédent sur ces quelques postes, nous n'en aurons peut-être pas besoin, mais l'argent sera là et nous ne serons pas obligés de nous revoir pour décider de mettre 20 k€. Nous pouvons le faire aujourd'hui, ce qui nous laissera un peu de marge de manœuvre.

Il est proposé de réduire le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville au CCAS, puisque nous avons la possibilité de réduire un peu la voiture. Cette subvention s'établirait non plus à environ 2,1 M€ mais à 1,95 M€. Dans notre projection, la somme serait *a priori* suffisante, nous en profitons donc pour réduire la subvention. Nous augmentons d'un côté en mettant de l'argent sur certains postes et nous diminuons la subvention, car nous savons que l'on n'en aura probablement pas besoin.

En investissement, nous vous proposons d'inscrire l'excédent d'investissement au chapitre qui permet de couvrir la dépense pour équiper en partie les logements. Généralement, les sommes inscrites ne sont pas utilisées en totalité, mais cela nous permet d'avoir quelques moyens supplémentaires. En l'occurrence, une dépense de 10 k€ est sollicitée par le service Action sociale pour équiper les logements d'urgence récemment réhabilités. Nous allons donc faire un abondement sur l'exercice 2025.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je vous propose de mettre cette décision modificative aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. Décision modificative n°1 – Budget annexe EHPA Beauséjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour ce budget annexe, il n'y a pas de restes à réaliser sur 2024. Avec les moyens en fonctionnement, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de l'exercice en chapitre 011, sur le personnel. Cela nous permettra de traiter des choses si besoin d'ici la fin de l'année sans être obligés de revenir sur la comptabilité, notamment pour abonder l'enveloppe dédiée à la prestation de restauration qui fait l'objet d'une révision des prix trimestrielle : les tarifs que nous payons au prestataire sont révisés. En prévision de cette révision, il faut mettre un peu de moyens, par tranquillité.

En investissement, l'inscription en recettes de l'excédent d'investissement permet d'équilibrer la section d'investissement.

Pour Beauséjour, nous aurons quelques investissements à faire dans l'année 2025, nous avons parlé de rideaux, etc.

M. ALLEG. - On en parlera plus tard avec les perspectives, car il y a une délibération relative à la suspension de la provision.

La plupart des investissements réalisés par la Ville le sont sur le budget de la CAF.

M. LE PRÉSIDENT. - En investissement, ce sont donc des écritures comptables que nous devons faire, mais il n'y aura pas ensuite de décaissements ou d'opérations financées par le budget de Beauséjour, car elles le seront par le budget de la Ville.

Comparée à la Ville, la résidence Beauséjour est une petite entité.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons quelques éléments relatifs aux ressources humaines, qui sont les pendants de ce que nous avons voté au conseil municipal. Il s'agit d'ajustements suite à la réglementation qui a pu évoluer ou que nous avons appliquée d'une certaine façon, mais nous nous sommes rendu compte que cette modalité devait peut-être être

révisée ou corrigée. De ce fait, nous ajustons et nous calons nos processus avec les dernières réglementations en la matière.

10. Recours aux contrats d'apprentissage - Bilan actualisé et perspectives pour 2025-2026

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Il s'agit de la mise en place d'un contrat d'apprentissage pour le CAP Petite enfance. Mme ACQUAVIVA aura peut-être des éléments un peu plus particuliers, mais ce dispositif du contrat d'apprentissage a un double bénéfice pour nous :

- ☞ favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ;
- ☞ renforcer les compétences internes.

Ce dispositif du contrat d'apprentissage en milieu petite enfance nous permet de mieux répondre aux besoins de fonctionnement d'un service petite enfance tout en poursuivant l'accompagnement de l'emploi des jeunes.

Il sera mis en place pour la rentrée scolaire 2025-2026, puisqu'il s'agit d'un contrat d'apprentissage lié à la partie scolaire.

Ce contrat prépare au CAP Petite enfance. La durée de formation est de 12 mois avec une alternance entre centre de formation d'apprentis et présence en structure d'accueil. La prise en charge salariale est assurée par la collectivité dans le cadre des critères légaux, puisqu'il y a une prise en charge par l'employeur.

M. ALLEG. - Comme il est indiqué dans le rapport, il y a eu une expérimentation sur l'année 2023-2024, tous les contrats d'apprentissage ne sont pas forcément adaptés à l'ensemble des secteurs d'activité. En l'occurrence, pour le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il y avait des soucis de rythme d'alternance avec les contraintes d'une structure petite enfance.

Pour la rentrée prochaine, l'idée est de faire évoluer le dispositif sur un contrat d'apprentissage de 12 mois pour un CAP Petite enfance, qui correspond un peu plus aux qualifications des professionnels qui évoluent au sein de nos structures.

Ce dispositif a été présenté aux représentants du personnel, le 5 juin, en CST - Comité social et technique. Les représentants du personnel avec un collège d'élus ont voté à l'unanimité le renouvellement de ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non.

Je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Gratification des stages au sein du CCAS - actualisation des modalités et dispositions

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes typiquement dans le cadre d'une mise à jour de nos modalités, c'était quelque chose de connu et d'appliqué.

Depuis 2010, année de la dernière délibération à ce sujet, il y a eu des évolutions, elle nécessite donc une actualisation.

Je ne rentre pas dans le détail du cadre légal sur le montant minimal et les bénéficiaires, mais il est rappelé que la gratification n'a pas le caractère d'un salaire, il ne s'agit pas d'une rémunération, elle n'est donc pas soumise aux cotisations sociales.

Dans l'objectif de sécuriser juridiquement l'accueil des stagiaires – qui reste une volonté de la collectivité - tout en respectant les obligations réglementaires, il est proposé que la mise en œuvre du recours à la gratification au sein du CCAS soit cohérente avec le cadre légal en vigueur, à savoir :

- ☞ Gratification uniquement pour les stages dont la durée est au moins égale à deux mois (consécutifs ou non), soit plus de 308 heures annuelles. *A contrario*, absence de gratification pour les stages d'une durée inférieure à deux mois ;
- ☞ Versement à compter du premier jour du stage si cette durée est prévue dans la convention ;
- ☞ Accès aux titres-restaurant à compter du seuil d'éligibilité à la gratification ;
- ☞ Montant fixé à celui du minimum légal, soit 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, avec adaptation automatique en cas de revalorisation réglementaire.

D'un point de vue administratif et comptable, le versement de la gratification donne lieu à un mandat individuel de paie, comptabilisé au chapitre 012-compte 6218 et accompagné de plusieurs pièces justificatives (convention de stage signée par les parties, RIB du stagiaire, état liquidatif de la gratification mentionnant les heures effectuées et le montant dû, copie de la délibération fixant le montant et les conditions de la gratification).

Le Comité Social Territorial, réuni le 5 juin 2025, a émis un avis favorable à ces propositions.

S'il n'y a pas de questions ou observations, je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. Instauration de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
--

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT. - Dans le cadre d'une mise en conformité plus générale de la collectivité aux remarques et observations faites par la Chambre Régionale des Comptes qui ont notamment souligné l'absence de délibération-cadre relative aux heures supplémentaires, il est proposé l'instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

Il s'agit ainsi de sécuriser juridiquement le dispositif, d'encadrer le versement de ces IHTS et de garantir une gestion rigoureuse et équitable des heures supplémentaires accomplies dans le cadre du service public.

1. Rappel des principes encadrant les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires ou complémentaires sont celles réalisées à la demande explicite du chef de service ou de l'autorité territoriale, en dépassement des horaires contractuels fixés dans le cycle de travail.

Le principe de référence reste le repos compensateur. Toutefois, lorsqu'il n'est pas possible d'accorder ce repos, ces heures peuvent faire l'objet d'une indemnisation dans le cadre réglementaire des IHTS.

2. Principes mis en œuvre au sein de la collectivité

- Les heures supplémentaires sont encadrées et strictement justifiées par une nécessité de service ;
- La priorité est donnée au repos compensateur, sauf impossibilité fonctionnelle ou organisationnelle ;
- Le plafond mensuel est fixé à 25 heures par agent, proratisé pour les agents à temps partiel ou non complet) ;
- Les heures effectuées les dimanches, jours fériés ou de nuit sont intégrées dans ce plafond ;
- Une dérogation au plafond pourra être accordée par l'autorité territoriale, de manière exceptionnelle, en cas de mobilisation particulière (recensements, élections, astreintes, événements exceptionnels).

Pour rappel, les agents bénéficiaires sont :

- ☞ les agents titulaires, stagiaires et contractuels ;

☞ les agents des catégories C et B et non ceux de la catégorie A, toutefois, par exception, certains agents de la filière médico-sociale peuvent y prétendre.

Ensuite, vous avez les postes, les filières, les catégories, les cadres d'emplois concernés, etc. Ce sont des choses connues.

Les modalités de versement sont calculées en fonction des temps de travail : temps complet, temps partiel, temps non-complet, tout est strictement encadré et calculé selon les règles. Chaque quotité de travail permet d'accéder à des heures supplémentaires selon un mode de calcul rapporté à la quotité de travail.

S'agissant du cumul avec d'autres dispositifs de rémunération, il est rappelé que les IHTS sont cumulables avec le régime indemnitaire, sous réserve des plafonds autorisés, elles peuvent être cumulées avec des indemnités d'astreinte, si l'intervention n'a pas déjà été indemnisée. Même si cela va sans dire, il est préférable de le rappeler : il n'est pas possible de cumuler le repos compensateur et l'indemnité, c'est l'un ou l'autre, ce n'est pas cumulatif.

Le Comité social territorial a donné un avis favorable, le 5 juin.

Nous vous proposons d'approuver cette instauration de l'IHTS.

Y a-t-il des questions ?

(Il n'y en a pas.)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. Avenant à la convention de location de la Résidence Beauséjour avec le bailleur ALLIADE HABITAT

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA. - Alliade est propriétaire de la résidence Beauséjour, nous en sommes locataires, et nous payons une redevance annuelle à Alliade.

Cette redevance annuelle intègre la PCRC qui, pour faire simple, est une somme d'argent que nous mettons de côté pour couvrir des dépenses liées à des travaux qui vont concerner l'entretien à long terme du bâti, tels que la toiture, le chauffage, les menuiseries comme les volets roulants.

À ce jour, nous avons une somme importante de côté, d'environ 500 k€ ?

M. ALLEG. - Oui, c'est à peu près cela, 450 à 500 k€. Il y a deux ans, nous avons une enveloppe de 750 k€, nous avons eu des travaux sur la chaudière relatifs à la production d'eau chaude.

Mme ACQUAVIVA. - Nous avons donc environ 500 k€. Nous vous demandons un renouvellement de suspension, car nous avons déjà obtenu, en 2023, une suspension de la part du bailleur, jusqu'au 30 juin 2025.

M. LE PRÉSIDENT. - Contractuellement, nous sommes censés verser au pot tous les ans pour cette provision pour travaux, comme dans les copropriétés. Nous avons déjà beaucoup donné, on va donc utiliser ce que l'on a, le panier est bien rempli.

Mme ACQUAVIVA. - La provision est suffisante.

M. ALLEG. - Nous évoquons les volets roulants qui sont un peu endommagés.

Mme TOUKAL. - C'est surtout de l'usure.

M. ALLEG. - Il est possible que cette provision soit utilisée pour le remplacement des stores.

Mme ACQUAVIVA. - Cette suspension nous permet, Monsieur le Maire, d'alléger nos dépenses de fonctionnement. C'est une économie de 54 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons mis au pot pendant 30 ou 40 ans.

M. ALLEG. - Ce bail emphytéotique a dû être signé en 1974.

M. TOUKAL. - En 1979, je crois.

(Discussion générale.)

Mme ACQUAVIVA. - Nous vous demandons d'approuver ce nouvel avenant et de valider une reconduction de la suspension du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2027.

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, je vous souhaite une bonne fin de réunion, il reste la présentation d'un bilan d'activité et d'information, qui n'est pas soumis au vote.

M. ALLEG. - Monsieur le Président en a pris connaissance.

M. LE PRÉSIDENT. - Je peux d'ores et déjà vous dire que c'est un bon bilan.

Je vous donne rendez-vous prochainement, car la fête de la musique aura lieu à la fin de la semaine, le 13 juillet, nous aurons le feu d'artifice, et le 14 juillet, l'apéritif républicain et, le programme des Estivales Tassilunoises va démarrer à compter de la semaine prochaine, ce sont des animations de proximité, familiales, dans la ville de Tassin la Demi-Lune.

(M. le Président quitte la séance du Conseil d'administration.)

2. Rapport d'information – Bilan d'activité 2024 & Tendances 2025 – Résidence Autonomie Beauséjour

M. ALLEG. - Je vais introduire le bilan que va nous faire Linda TOUKAL, qui a, dans un premier temps, repris la supervision et la gestion de la résidence Beauséjour par intérim, après le départ de la responsable à la fin de l'année dernière.

Vous le verrez, elle a déjà mené beaucoup d'actions pour essayer d'améliorer les choses dans cette résidence où nous avons identifié des marges de progression.

C'est un bilan de l'activité 2024, mais également des tendances plutôt positives pour 2025, grâce à l'action de Linda, à qui je passe la parole.

Mme TOUKAL. - Merci.

La résidence Beauséjour accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, qui sont en capacité de gérer leur quotidien.

Cette résidence est l'une des plus importantes au sein de la Métropole en matière de capacité d'accueil. Actuellement, nous avons plus de 75 appartements : 69 studios pour une seule personne et six logements dédiés aux couples, des T2.

Au total, la capacité d'hébergement représente 81 personnes. Nous pouvons accueillir 77 résidents.

Nous avons fait le choix de dédier quatre logements à un usage ciblé sur de l'intergénérationnel. Nous avons actuellement deux étudiants que nous avons baptisés « compagnons solidaires », car ils tiennent compagnie à nos seniors, surtout lorsque les agents ne sont pas présents sur le site, souvent les week-ends.

Un studio est réservé aux étudiants de garde, qui sont salariés de la collectivité, qui assurent une astreinte obligatoire dans le cadre d'un établissement médico-social, le soir et le week-end.

Un projet est en cours de réalisation, ce sera novateur : il s'agit de dédier un studio aux aidants familiaux, pour les familles qui habitent dans des zones géographiques éloignées. Ce studio leur permet, sur quelques

nuitées, de se rapprocher des résidents, en l'occurrence de partager la vie collective au sein de la résidence.

Au début de l'année 2025, nous avons fait le choix de nous repositionner sur un plan organisationnel un peu plus structurant au sein de la collectivité, ce qui est assez réussi puisque nous avons pu réaffecter des missions, mais surtout d'avoir une belle synergie entre le service Action sociale et la résidence Beauséjour, puisque nous partageons les mêmes locaux. Cela a permis de renforcer les compétences au sein de la résidence, d'apporter une véritable valeur ajoutée pour la prise en charge de nos résidents, tant pour la prise en charge des droits que pour le bien vieillir et l'animation. De ce fait, nous avons pu réaffecter des postes avec des compétences qui sont maintenant confirmées.

M. ALLEG. - On peut peut-être évoquer la création du poste d'infirmière coordinatrice et le départ du médecin.

Mme TOUKAL. - Nous avons vocation à avoir un personnel soignant *a minima* soit une infirmière, soit un médecin coordinateur. Il se trouve que le médecin, qui a fait sa carrière pratiquement à la résidence Beauséjour en qualité de médecin coordinateur, est parti à la retraite en décembre 2024. Son remplaçant n'a pas souhaité reprendre la mission, la collectivité a fait le bon choix de miser sur le recrutement d'une infirmière coordinatrice, Alice ARCHAMBAULT, qui est arrivée en février 2025. Elle a apporté un véritable bien-être par rapport aux prises en charge de personnes parfois vulnérables.

L'action sociale est présente, puisque nous avons maintenant une permanence d'accès aux droits tous les après-midis. Elle est assurée par Anne CHAPIT, assistante sociale, ce sont des permanences libres, sans rendez-vous, qui sont bien fréquentées et appréciées.

Mme ACQUAVIVA. - Il y a une permanence tous les après-midis ?

Mme TOUKAL. - Oui, le fait d'avoir ces permanences tout l'après-midi permet de ritualiser...

J'ai ajouté les deux agents d'entretien sur l'organigramme, car nous avons la chance d'en avoir deux. Elles apportent non seulement de la propreté et de l'embellissement - cela fait partie de leurs missions - mais nous avons ajouté une terminologie, elles sont également « tisseuses de liens », elles apportent véritablement un plus aux résidents. Ce sont des personnes discrètes, que l'on ne voit pas forcément, mais qui font un vrai travail de...

(Discussion croisée – propos inaudibles.)

Mme DE LAVISON BERNARD. - Ce qui me frappe, c'est que l'on ne voit que des sourires sur cette page.

(Discussion générale.)

M. ALLEG. - Cela n'a pas toujours été simple, car il y a eu un peu d'instabilité RH. Nous sentons désormais qu'il y a une cohésion, jusqu'à ces agents d'entretien qui étaient managés un peu à part auparavant, mais qui participent désormais au quotidien, elles sont vraiment au contact des résidents et travaillent en lien avec leurs collègues de l'animation. Dès qu'il y a un événement, elles sont présentes.

Mme TOUKAL. - Il y a vraiment une belle cohésion, une belle unité. Nous avons eu une période d'instabilité sur la résidence. Je veux remercier le Directeur général des services de m'avoir appelé pour me confier la responsabilité de la résidence Beauséjour. J'avoue qu'au départ, j'ai pensé que ce serait encore une surcharge de travail et que ce serait compliqué.

(Rires et discussion générale.)

Le discours a été beaucoup plus valorisant en matière de témoignages et de confiance, je l'ai pris ainsi. Je vous avoue, en toute honnêteté, que si je devais postuler sur un poste, j'irais peut-être uniquement sur un poste de direction d'autonomie, car je prends vraiment beaucoup de plaisir à ce poste. Parfois, des opportunités vous sont offertes, on freine un peu, car on est dans sa zone de confort et que l'on n'ose pas trop se lancer. Finalement, le projet d'interconnexion avec le service social et la résidence Beauséjour est pour moi une belle réussite et un bonheur au quotidien.

C'est également souligné par nos financeurs, car la Métropole et l'ARS qui avaient tendance à nous voir comme le mauvais élève, parce qu'il y avait une certaine instabilité depuis quelques années, nous félicitent maintenant pour cette synergie et cette prise en charge de qualité que nous offrons aux résidents.

Je vais vous présenter des éléments de 2024, car il s'agit du bilan de l'année dernière, mais également des tendances pour 2025.

Gestion du parc locatif : en 2024, nous avons eu, en moyenne, une rotation de 10 appartements libérés. Au 31 décembre, nous avons encore 15 logements vacants. M. le Maire l'a rappelé, le taux d'occupation est un enjeu pour éviter d'augmenter la subvention d'équilibre.

À mai 2025, nous ne pouvons pas parler d'une année pleine, mais nous avons rattrapé le retard, puisque nous avons maintenant cinq logements vacants. Sur ces cinq logements, deux sont en cours d'arbitrage pour une rénovation, nous ne pourrions donc pas les mettre à disposition tout de suite. Nous avons déjà fait un gros effort sur la rénovation de certains logements.

Le taux d'occupation représente 90 %, ce qui est intéressant par rapport aux chiffres de 2024. Les T2 sont occupés à 100 % en permanence, ce sont sur ces logements que nous avons le plus de demandes. Parfois,

les types 1 sont plus compliqués à louer, mais pour les T2 nous avons toujours pratiquement eu 100 % d'occupation au cours des cinq dernières années.

Mme DUPONT. - Il n'y a pas moyen de les transformer en T2 ?

Mme TOUKAL. - Nous y avons réfléchi, mais la configuration fait que ce n'est pas possible. Nous avons six vrais T2 avec un espace dédié pour un couple.

Le taux d'occupation est en augmentation, mais nous avons aussi des indicateurs très intéressants, que nous n'avons pas vraiment en 2024 : les délais actuels de remplissage se situent entre quatre et six semaines. Cela nous permet d'avoir de belles perspectives sur l'avenir.

Nous avons beaucoup de prises de contact hebdomadaires de personnes qui s'intéressent à notre résidence, qui demandent parfois des informations et des visites. J'ai fait une moyenne, ce sont environ quatre demandes par semaine.

Pour la prochaine commission de juin 2025, cinq nouvelles demandes seront à étudier. Mme DE LAVISON BERNARD est un des membres permanents de cette commission.

M. ALLEG. - Avec des modalités de fonctionnement qui ont un peu évolué.

(Discussion générale, propos inaudibles.)

Mme TOUKAL. - La particularité est que la résidence est de plus en plus attractive. Pour les candidatures, il est nécessaire de faire une lettre de motivation pour expliquer son parcours et les raisons pour lesquelles on décide de venir en résidence. Une dame nous a fait parvenir un portrait sous format vidéo, avec un argumentaire, comme si elle défendait sa candidature pour un emploi, nous avons trouvé cela très original.

S'agissant des tarifs, le taux journalier est encadré de manière très ferme par la Métropole. Il existe un taux directeur, qui correspond à un pourcentage possible chaque année, pour avoir non seulement une tarification adaptée qui ne soit pas trop élevée pour les résidents, il s'agit généralement de 1 % d'augmentation, nous restons sur quelque chose de très carré, mais qui permet aussi à la collectivité de couvrir les dépenses. Il a été évoqué l'inflation concernant les factures d'énergie, mais il y a aussi l'entretien, le personnel, etc. Les loyers perçus par la collectivité ne suffisent pas à couvrir toutes les charges et dépenses de fonctionnement, il est important que nous puissions avoir une régulation des loyers chaque année. L'augmentation s'applique au 1^{er} mai.

L'encadrement des loyers se fait sur les profils les plus en difficulté qui perçoivent l'aide sociale d'hébergement. La Ville pourrait appliquer aux autres résidents un tarif plus arbitraire, mais elle fait le choix

d'harmoniser tous les loyers pour tous les résidents, afin d'avoir des loyers relativement harmonisés.

En 2024, nous avons eu une perte, car 15 logements sont restés vacants, ce qui représente 124 k€ sur 73 k€ de perte estimée.

En 2025, nous nous sommes basés sur un taux d'occupation maximum, ce qui nous permettrait de récupérer l'équivalent de 58 k€ de recettes, Nous allons essayer d'atteindre l'objectif.

Mme ACQUAVIVA. - Ce n'est pas tant l'augmentation des loyers, c'est que le taux d'occupation est plus important et permettra d'augmenter considérablement les recettes.

Mme TOUKAL. - Un aspect important est celui de la participation au quotidien des résidents.

Depuis 2002, nous avons une obligation légale qui est celle d'organiser un Conseil de la Vie Sociale – CVS. Cette instance au sein de la résidence est purement consultative, mais elle est obligatoire et associe les familles et les résidents.

Depuis 2023, nous avons un peu de mal à remettre en place cette instance, le contexte post-Covid joue un peu ainsi que le *turnover* des équipes. L'instance étant obligatoire, nous avons relancé le *process*, avec beaucoup d'information et de sensibilisation pour faire appel aux candidatures, car il y a des élections. Nous avons six candidatures volontaires, c'est une belle mobilisation. Les élections commenceront lundi prochain, et nous projetons une première réunion CVS au mois de juillet.

Ce CVS permettra aux résidents d'être acteurs et de parfois faire remonter des sujets, des points à améliorer ; l'évolution de l'établissement sera un peu questionnée. Le lien avec les familles est très important, nous sommes très en lien avec les familles sur le projet de vie des résidents sur des temps de médiation, de réunion. Des projets aussi peuvent être concertés ensemble.

Nous travaillons également sur l'aspect satisfaction des résidents *via* des enquêtes et des outils qui nous permettront d'apporter des améliorations en nous basant sur les constats et remarques des résidents.

M. ALLEG. - Ce conseil existait déjà, c'est un renouvellement, il s'était un peu endormi, il y avait deux référents, mais qui n'étaient plus très représentatifs ni consultés sur tous les sujets que vous évoquez. L'idée est de le redynamiser.

Mme ACQUAVIVA. - Combien faut-il de référents dans ce CVS ? Il y a six candidats ?

Mme TOUKAL. - Il y a six volontaires : deux membres représentant les familles et quatre résidents. L'idéal serait d'avoir deux titulaires et deux

suppléants, mais nous pouvons n'avoir qu'un titulaire et un suppléant, je pense que nous aboutirons à cette composition du fait du nombre de personnes inscrites à ce jour.

Prochainement, il y aura des élections municipales, à la résidence, les élections pour le CVS se passent un peu ainsi, à savoir que les candidats font campagne. Cela me fait parfois rire, parce qu'il y a des petits ragots qui permettent de descendre le copain et il y a un petit groupe qui essaye de se mettre en avant, nous sommes déjà dans l'ambiance électorale. Certains se projettent beaucoup plus sur le CVS que sur les élections municipales, c'est assez drôle.

À la résidence, nous proposons des réunions d'information collective tous les deux ou trois mois environ pour parler d'actualité. Cela nous permet d'être à disposition, parce que toute l'équipe est présente pour pouvoir répondre aux questionnements, qui peuvent être divers et portés, par exemple, sur la programmation des animations et des festivités.

Nous avons une commission d'admission et d'orientation où siègent la Vice-présidente et les membres du Conseil d'administration. En 2024, six commissions ont eu lieu avec 24 demandes au total, sur ces 24 demandes, 12 ont été accordées et 8 ont été refusées.

M. ALLEG. - Pouvez-vous expliquer pourquoi les demandes ont été refusées ?

Mme TOUKAL. - Ce sont souvent des demandes pour des GIR, sur une perte d'autonomie. La résidence est un centre autonomie, nous évaluons la capacité des personnes à être autonomes. L'évaluation se fait à partir d'une grille médico-sociale qui permet une classification :

- GIR 1 à 4 : les personnes relèvent plutôt d'un EHPAD ;
- GIR 5 à 6 : les personnes sont plutôt en résidence autonomie.

Les personnes refusées sont souvent des personnes ayant un GIR qui indique une perte d'autonomie, avec des difficultés. Cette appréciation est faite par le médecin, c'est pourquoi nous avons besoin d'un regard médical pour évaluer la capacité ou pas à entrer en résidence autonomie, parce que nous n'avons ni le personnel ni les moyens pour pouvoir supporter une prise en charge de personnes qui seraient très en difficulté.

M. ALLEG. - Les studios ne sont pas médicalisés.

Mme TOUKAL. - En 2025, il y a eu trois mois d'interruption en raison de difficultés pour remettre la commission en route. Nous avons eu deux commissions : le 31 mars, trois demandes ont été examinées, et le 16 mai, nous en avons eu cinq. Sur ces huit demandes, 100 % ont été acceptées. Il faut savoir que le regard d'une infirmière présente au quotidien dans la résidence, avec une expertise au vieillissement, permet une étude des dossiers de manière beaucoup plus approfondie, car elle

a des liens avec le corps médical et la famille. Nous avons un filtre qui est relativement plus satisfaisant.

Mme ACQUAVIVA. - Avant la présence de cette infirmière, les années précédentes, y avait-il des personnes qui venaient voir la résidence, parce qu'elles souhaitaient rentrer dans la résidence, mais faisaient machine arrière après avoir déposé leur dossier ou avoir été accueillies par la personne à l'accueil ?

Mme TOUKAL. - Oui.

Mme ACQUAVIVA. - Y a-t-il des premières demandes qui n'aboutissent pas au dépôt d'un dossier ?

Mme TOUKAL. - Oui, parce qu'elles déposent des dossiers dans plusieurs résidences. Nous avons des concurrents sur l'Ouest lyonnais qui fonctionnent bien depuis quelques années. Les personnes visitent deux ou trois résidences avant de candidater. Il arrive parfois qu'elles se désistent parce qu'elles ont une opportunité sur une autre résidence et nous disent qu'elles ne viennent pas.

Je pense qu'il a dû y avoir une vigilance sur les aspects médicaux, notamment la perte d'autonomie.

S'agissant des départs et des entrées, les départs sont majoritairement sur des structures médicalisées, c'est-à-dire des orientations vers un EHPAD. Il y a eu un décès, car cela arrive aussi en résidence autonomie, et une hospitalisation, mais malheureusement la personne n'est pas revenue en établissement, car elle est décédée.

Pour les entrées, le motif est souvent un logement inadapté, l'isolement revient aussi beaucoup. Lorsque l'on dit que le logement est inadapté, ce n'est pas forcément par rapport à l'adaptation au vieillissement, mais parce que ce sont souvent des logements trop grands, qui sont très difficiles à entretenir, souvent des maisons, avec un coût qui peut être compliqué à tenir.

Mme DE LAVISON BERNARD. - Il peut y avoir des escaliers, des choses de ce type.

Mme TOUKAL. - Oui, et il n'y a pas possibilité de faire des travaux d'adaptabilité.

L'isolement ressort également, avec des besoins de sécurité, de lien social. Très souvent, il y a la question du rapprochement familial.

En ce qui concerne la répartition hommes/femmes, nous ne sommes pas trop mal, même s'il y a une majorité de femmes : 77 % de femmes et 23 % d'hommes. Les années précédentes, il y avait encore moins d'hommes.

La moyenne d'âge est de 86 ans. La benjamine a 65 ans et nous avons deux centenaires, comme quoi l'on vit bien à la résidence.

S'agissant des services, le service buanderie est obligatoire, cela fait partie des espaces mis à disposition sept jours sur sept. Le tarif est de 3 €, les personnes l'utilisent vraiment de manière très autonome et en libre-service.

Nous avons rénové un salon de coiffure, qui est très convoité par les petites dames, elles font la queue pour s'inscrire. Le salon n'était pas très joli, c'est là où l'interconnexion avec le social fait son effet, un technicien d'une structure en EHPAD était sans domicile, nous l'avons aidé et relogé dans le cadre du service social, en contrepartie, il a voulu faire quelque chose et il nous a proposé de rénover le salon, il l'a repeint et a fait de belles choses. La Ville a investi dans du mobilier. Les résidents sont heureux, c'est un salon bien-être.

M. ALLEG. - Quels sont les coiffeurs qui interviennent ?

Mme TOUKAL. - Nous avons deux ou trois coiffeuses, il y a des permanences les mardis et samedis, mais le salon peut être utilisé les autres jours. Des résidentes ont leur habitude de coiffure à domicile, mais sur 30 m², il est compliqué d'avoir l'espace nécessaire, ces coiffeuses peuvent utiliser ce salon. Parfois, elles prennent simplement un peu de bon temps et profitent de cet espace.

En ce qui concerne la restauration, il s'agit d'un marché public avec Sud-Est Restauration. Les prix planchers sont à 8,50 €, le maximum étant à 10,50 €. Il y a possibilité d'inviter des extérieurs, des invités des proches : le tarif est à 10,50 €. Il est possible d'avoir le petit potage du soir à 1 €.

En 2024, année pleine, le nombre de repas est de 10 800. Du 1^{er} janvier au mois d'avril 2025, 4 023 repas ont été servis, soit environ 1 000 couverts par mois. Ce nombre risque d'augmenter parce qu'un peu plus de monde vient de l'extérieur, le bouche-à-oreille fait son effet.

Mme ACQUAVIVA. - Comment expliquez-vous cette augmentation ? Je ne parle pas des extérieurs, mais de ceux qui viennent manger habituellement, est-ce parce qu'ils ont envie de se retrouver en rez-de-chaussée.

Mme TOUKAL. - Auprès des nouvelles entrées, nous avons beaucoup insisté mais sans forcer, car il n'y a aucune obligation, sur la possibilité d'avoir un repas équilibré. Nos seniors n'ont pas toujours la possibilité de cuisinier, nous essayons de mettre en avant les bienfaits d'un repas équilibré, les repas servis sont très bons mais respectent aussi les aspects nutritionnels et permettre d'avoir de la variété. Nous essayons de promouvoir le service restauration auprès des nouveaux entrants, ce qui n'était pas le cas auparavant. Beaucoup d'entrants s'inscrivent à la

restauration, je pense donc que ce service leur convient, ils font un ou deux essais, puis continuent de venir.

Mme ACQUAVIVA. - Je pensais, au contraire, que les résidents présents depuis un moment venaient plus souvent.

Mme TOUKAL. - Il y en a quelques-uns, certains perdent un peu leur autonomie. C'est toujours aléatoire parce que les profils sont différents, mais des personnes rencontrent des difficultés à cuisiner même si elles sont en capacité de le faire, elles ne le font pas, car cela peut être l'occasion d'aller chercher du lien, de la convivialité.

Nous constatons une fréquentation en hausse sur les quatre premiers mois de 2025. Pour les extérieurs, nous avons une fréquentation d'environ neuf seniors extérieurs, ils sont stables parce qu'ils demandent les menus tous les mois. Nous avons l'impression qu'ils s'installent un peu plus. Il y a une des résidentes, qui mangeait régulièrement en qualité d'extérieur, elle a candidaté sur la dernière commission, elle fait maintenant partie du collectif, et ses petites copines viennent.

Mme ACQUAVIVA. - Elle fait intervenir son réseau, son entourage.

Mme TOUKAL. - Certains ont du mal à passer le pas, ce n'est pas simple, c'est un vrai changement de cap par rapport à un projet de vie. Le fait d'avoir des personnes souriantes, cela se passe plutôt bien, c'est sécurisant, cela apporte un espace vraiment de vie en collectivité, mais il y a aussi son petit chez soi. Je pense que nos résidents en parlent mieux à leur niveau, ce qui peut inciter des demandes.

Le contrat SEH a une durée de trois ans, il prendra fin en septembre 2026, il sera remis en concurrence. Les repas sont équilibrés, le chef cuisine sur place, c'est vrai qualitatif. Des paniers-repas sont proposés pour les week-ends et jours fériés. Cela fait partie de la continuité du service.

Prochainement, avec le CVS, nous espérons pouvoir remettre en place la commission « menus » pour qu'il y ait des débats sur cette restauration.

Une analyse de la facturation montre que le plafond annuel alloué est de 150 k€. En 2024, nous avons utilisé 96 456 €. Nous avons fait un comparatif du mois de janvier au mois d'avril, nous constatons une hausse de 38 % par rapport à 2024 due à l'accroissement de la fréquentation. Nous espérons continuer, car il serait dommage de ne pas pouvoir utiliser le montant plafonné.

En ce qui concerne les activités, il existe des partenariats, des activités sont liées au bénévolat. Cette année, c'est une première, nous allons essayer de monter un projet avec l'une des crèches municipales, puisque cela apporte du sens d'être dans cette transversalité, nous aurons une

première réunion au mois de juillet. Nous avons un projet à co-construire qui, je pense, apportera de beaux retours de la résidence.

Pour l'atelier tricot, nos petites tricoteuses avaient du mal à donner les petits vêtements et tout ce qu'elles avaient fait. Il y avait un stock dans un carton, elles l'ont finalement donné à une association caritative de Villeurbanne. Le fait d'être en proximité avec le service social, elles peuvent faire don de leurs travaux au niveau local dans le cadre d'une solidarité locale. Elles confectionnent de la layette, cela fait le bonheur de nos logements d'urgence pour les femmes que nous accueillons, victimes de violences conjugales, et celui de l'association de la Maison de Louise, qui recueille des femmes en errance, et les héberge pendant le temps de la grossesse jusqu'aux trois mois de l'enfant. Nos résidentes sont très contentes de pouvoir être actives sur le tissu local.

Le Karaoké et la danse : c'est une initiative qui date de janvier 2025. C'est parti d'une petite musique, les agentes d'entretien se sont mises à danser avec quelques résidents. Une fois par mois, on se réunit autour d'un karaoké et de danse libre. Nous avons monté un projet avec nos danseurs de la MJC, c'est sympathique de partager des moments de convivialité avec nos voisins.

Les week-ends, c'est essentiellement l'animation liée à nos compagnons solidaires qui proposent des activités variées. Pour l'anecdote, ils ont diffusé le film *La piscine*, des résidentes ont dit qu'on leur avait montré un pornographique, et d'autres m'ont dit : « vous allez installer une piscine à l'extérieur ».

(Rires.)

Mme DUPONT.- Est-ce une obligation pour les étudiants de participer ?

Mme TOUKAL.- Non, c'est incitatif, mais nous insistons beaucoup pour les motiver. Toutes les animations proposées, tant celles gérées par les bénévoles que celles faites par les prestataires, ont un caractère facultatif.

Mme DUPONT.- Pour les compagnons solidaires... *(propos inaudibles)*

Mme TOUKAL.- Je ne l'ai pas précisé. La collectivité met à disposition des studios à moindre coût, ce sont souvent des étudiants qui rencontrent des difficultés à se loger. De ce fait, cela leur permet d'avoir un logement en permanence sur une année, en contrepartie, ils nous accordent cinq heures du bénévolat hebdomadaires, c'est obligatoire. Les projets d'animation sont montés avec l'équipe de Beau Séjour, c'est vraiment donnant-donnant.

Pour l'instant, nous avons beaucoup travaillé avec des étudiants soit du CROUS soit de la Mission locale, mais nous pourrions aller sur du service civique pour ce type de public. Cela peut créer des vocations pour des services d'aide à domicile.

Le forfait autonomie : la Métropole, via la conférence des financeurs, nous donne une subvention qui s'élevait à 25 190 € en 2024, en 2025 ; 27 650 € nous sont accordés.

En 2024, nous avons eu une participation de 36 : 20 résidents et 16 extérieurs. Au premier semestre 2025, nous sommes déjà 42 : 25 résidents et 17 extérieurs. Nous avons vraiment un choix assez large d'activités.

Mme ACQUAVIVA. - C'est étonnant qu'aussi peu de résidents participent, ils sont 20 à 25.

Mme TOUKAL. - Cela représente à peu près un tiers. La participation est facultative, certains ont envie d'aller faire leur randonnée à l'extérieur. Cela reste très libre, mais la participation est correcte en comparaison de ce qui se fait dans d'autres résidences.

Mme ACQUAVIVA. - Ils ont cela « chez eux », ce qui n'est pas le cas des extérieurs. C'est quand même assez varié.

Mme TOUKAL. - Pour certaines activités, il y a presque une saturation parce qu'il y a énormément de gens, mais pour d'autres, telles que le jardinage, c'est un peu plus compliqué, car nous pouvons avoir que deux personnes. C'est une activité pour laquelle il faudra s'interroger, par rapport à d'autres où nous avons beaucoup plus de demandes. Le but est d'être proche du besoin et peut-être d'en faire moins.

Mme DE LAVISON BERNARD. - Y a-t-il des loisirs créatifs pour faire des travaux manuels ?

Mme TOUKAL. - Cela peut être une idée.

Mme DE LAVISON BERNARD. - Faire des décorations selon les saisons.

Mme TOUKAL. - Un bénévole nous a proposé ce type d'atelier. Il faudra voir si cela intéresse les résidents. Les activités manuelles, comme le dessin ou les mandalas, peuvent attirer quelques personnes.

Mme DE LAVISON BERNARD. - Est-ce que l'encre chinoise attire les résidents ?

Mme TOUKAL. - Cela commence à prendre, c'est un peu nouveau. La première fois, il y avait deux résidentes, lors de la dernière séance, elles étaient cinq ou six. Je pense que cette activité commence à trouver son public.

Le sport adapté fonctionne très bien, ainsi que la sonothérapie. Il y a aussi la parole en confiance, c'est une psychologue qui anime le groupe. Nous avons eu tout de suite dix inscrits sur ce groupe. Ils ont besoin d'évoquer des sujets qui concernent parfois la fin de vie, le vieillissement, le décès. Ce sont souvent ces thématiques qui reviennent sur ce groupe de parole.

Mme ACQUAVIVA.- De quelle manière se fait la communication ? Je n'ai pas le souvenir de voir des messages, même dans notre propre communication Ville.

Mme TOUKAL.- C'est plus du bouche-à-oreille pour l'extérieur, mais il y a peut-être matière à réfléchir à une meilleure diffusion.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Quelle est la différence entre l'expression et la parole en confiance ?

Mme TOUKAL.- Pour la parole en confiance, une psychologue travaille sur un collectif, avec une thématique. Elle encadre vraiment le groupe, elle va libérer la parole sur des thématiques, elle utilise des supports.

Pour l'expression libre, c'est un peu différent, c'est un prestataire qui laisse libre cours au débat, cela peut être des débats sociétaux, c'est moins centré sur la personne. Avec la parole en confiance, on est plutôt sur une introspection.

Nous avons eu notre fête du printemps. Cela montre les moments de festivité qui sont portés par la Ville tout au long de l'année.

(Discussion générale.)

Mme TOUKAL.- J'ai fait un focus sur l'infirmière coordinatrice puisque son intérêt avait été mis en débat lors de son recrutement. La question avait été posée : va-t-elle faire du soin ou pas ? Elle n'en fait pas dans la résidence autonomie. En revanche, elle assure un travail de coordination, elle fait beaucoup de veille sanitaire et de suivi des résidents qui sont vulnérables. Depuis son arrivée, elle en a repéré 12, qui n'étaient pas suivis. Il est important de travailler la prévention bien en amont. Elle assure la coordination médicale avec les médecins, nous avons des médecins qui nous orientent vers des candidates, des infirmières libérales et tout un réseau.

L'infirmière gère nos commissions d'admission, puisqu'elle fait des études de dossiers de candidature en amont. Cela lui permet de vérifier le GIRage pour savoir si les personnes relèvent d'un GIR en autonomie 4, 5 ou 6. Elle anime cette commission avec l'assistante sociale qui intervient dans la résidence.

Elle est souvent sollicitée par des résidents pour les accompagner lors de prise de rendez-vous, car ils ont besoin d'un appui.

Elle fait le suivi de la santé tout en restant sur des temps de liaison pour permettre la transmission de l'information si toutefois il y avait une chute ou une démarche au 15, afin d'avoir un dossier à jour.

Elle fait du conseil au quotidien, etc., et anime essentiellement toutes les actions en lien avec le bien vieillir, elle a ce projet d'établissement qui sera lancé au mois de septembre. L'objectif est de préserver au maximum l'autonomie des résidents.

Nous sommes très contents d'avoir une infirmière coordinatrice sur la résidence, les résidants le sont également.

L'impact sur le binôme sanitaire et social : c'est une première sur la résidence autonomie. Nous avons un suivi des projets dits personnalisés, qui sont obligatoires dans le cadre d'un établissement médico-social. Nous le mettons en place dès l'arrivée du résidant, c'est un document que nous contractualisons avec lui sur le projet et tous les aspects qui peuvent vraiment être liés à son projet de vie.

L'infirmière en a fait huit depuis son arrivée, et un avec l'assistante sociale.

Quand l'assistante sociale a ouvert sa permanence : 72 rendez-vous ont été réalisés et 30 résidants ont été accompagnés, essentiellement sur de l'accès au droit. C'est principalement sur de l'aide à la démarche, mais il y a aussi la constitution des dossiers APA, qui est une aide de la Métropole pour aider au quotidien, une aide à domicile peut être prise en charge. Il y a également des dossiers ASPA, car des résidants arrivent souvent avec des dossiers dont les droits ne sont pas ouverts.

Elle fait également des points avec la famille pour préparer la sortie médicalisée.

Mme ACQUAVIVA.- Auparavant, par qui était fait le projet personnalisé ?

Mme TOUKAL.- Par la direction, quand elle le pouvait.

M. ALLEG.- Nous n'avons pas remplacé la responsable Beauséjour qui avait plutôt un profil administratif, nous avons préféré recruter un profil santé.

Mme ACQUAVIVA.- C'est très intéressant d'avoir basculé avec l'infirmière sur ce type de projet.

Mme TOUKAL.- Qui est obligatoire.

M. ALLEG.- C'était sujet à débat. Nous avons fait en sorte de répondre à l'obligation réglementaire, tout en faisant un choix de gestion qui nous paraissait pertinent.

Mme TOUKAL.- C'est une plus-value. Le fait qu'une infirmière passe vous voir tous les matins lors de sa veille sanitaire, c'est rassurant. Nous sommes là aussi pour sécuriser, ce n'est pas uniquement du bâti. Nous avons pris des étudiants qui peuvent faire une alerte au feu. Nous sommes là pour sécuriser les résidants avant tout et prémunir leur santé.

Le choix de recruter une infirmière coordinatrice a été judicieux, cela a un impact sur la qualité de vie des résidants. Nous le constatons au travers des retours des familles. Aujourd'hui, une porte s'ouvre sur cet aspect sanitaire que nous n'avions pas, non pas sur du soin, car il n'y a pas d'acte de soin, mais sur cette coordination vers les acteurs du soin.

Je vais terminer la présentation par une vidéo qui a été montée par les services de la communication, mais c'était aussi pour leur laisser la parole sur le vivre dans cette résidence.

Diffusion d'une vidéo.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Les personnes peuvent-elles parfois partir en vacances chez leurs enfants, par exemple ?

Mme TOUKAL.- Tout à fait, des absences temporaires sont tout à fait possibles. Il faut que nous soyons informés pour des questions de sécurité dans les bâtiments. Pour une absence un peu plus longue, nous rediscutons le projet avec la famille, car certains bénéficient d'une convention avec la Métropole sur le séjour. Si jamais le résident relève de l'ASH - Aide sociale hébergement - nous sommes obligés d'interrompre le contrat s'il y a une absence de plus de trois mois.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Je pensais à une absence de 15 jours.

Mme TOUKAL.- Il y a des personnes qui partent le week-end. On a encore la chance d'avoir du lien avec les familles. Par exemple, un monsieur, originaire de Corse, a souvent emmené sa maman durant les vacances. Il a maintenant pris un appartement à Tassin la Demi-Lune pour s'occuper d'elle. Il y a effectivement des départs pour des vacances et des séjours, et pendant les fêtes.

Mme DE LAVISON BERNARD.- Des sorties familiales à la journée ?

Mme TOUKAL.- Tout à fait. Ils sont complètement libres, il y a juste cette contrainte pour les bénéficiaires de l'ASH où nous sommes obligés de contrôler le séjour. Pour les autres, c'est très aléatoire, mais il y a beaucoup de départs en famille lors d'un week-end ou pour quelques jours.

Mme DUPONT.- C'est dommage que cela n'existe pas pour les personnes handicapées.

(Propos inaudibles.)

Mme TOUKAL.- Ce serait bien.

Mme DUPONT.- La résidence Plurielle commence à s'en rapprocher, mais il y a trois ou quatre ans d'attente.

Mme ACQUAVIVA.- Faudrait-il du professionnel médical ?

Mme DUPONT.- Pas forcément. Par exemple, mon fils va partir dans une colocation solidaire. Ils seront deux jeunes en situation de handicap et un étudiant, ils sont seuls. Il fera seul ses repas.

Mme ACQUAVIVA.- Il faut que ces personnes soient en situation d'autonomie.

Mme TOUKAL.- Il y a surtout des encadrants en cas de besoin.

Mme DUPONT.- Il n'existe pas d'entre-deux. Il n'y a pas une résidence autonome en ayant une sécurité.

Mme TOUKAL.- Oui, cela manque.

Pour information, nous accueillons un stagiaire en situation de handicap. Il a montré beaucoup d'audace, il a toqué à la porte et a déposé son CV en présentant son profil, il a des troubles autistiques, qu'il assume très bien. Il a dit qu'il avait besoin de trouver un stage, qu'il était motivé et qu'il pouvait faire beaucoup de choses. Nous l'avons reçu. Les collègues étaient un peu réfractaires, car elles avaient peur de ne pas y arriver, mais il les a complètement séduits.

(Propos inaudibles.)

Nous pouvons aussi être dans une forme d'inclusion au niveau de l'emploi ou de la formation pour permettre d'aborder le lien avec les résidants.

La personne, chargée de l'insertion, va faire une présentation et une sensibilisation aux résidants sur l'autisme pour le présenter. Il sera présent durant 15 jours au mois de juillet.

Mme ACQUAVIVA.- Merci beaucoup, Linda.

Je lève la séance.

La séance est levée à 20 heures 02.